

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 09 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MME NEGRE
MRS BAÏADA, BADO, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. CAM A M. ZULIAN

Excusé / Absent : /

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 03/12/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : GRATUITE PARTIELLE DES LOYERS POUR NOS LOCATAIRES PROFESSIONNELS EN RAISON DU CONFINEMENT EN LIEN AVEC LA COVID-19**

Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu - l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juillet 2020 concernant la gratuité du domaine public pour les occupants du secteur du tourisme et de l'artisanat d'art et celle du 18 septembre 2020 sur la gratuité partielle des loyers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de :

- De Mme HEDREUL Bénédicte, gérante de la Boutique Origine Institut
- De Mme COURBOT Christine, gérante du Camping Le Beauvillage de Lauzerte

qui en raison du confinement n'ont pu ni ouvrir ni exploiter leurs commerces.

Monsieur Le maire propose qu'une aide d'un montant équivalent à deux mois de loyer, soit apportée :

- à la Boutique Origine Institut soit $320 \text{ €} * 2 = 640 \text{ €}$
- au Camping Le Beauvillage de Lauzerte soit $372 \text{ €} * 2 = 744 \text{ €}$

Ces sommes viendront en priorité en déduction des éventuels loyers impayés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire
- **DÉCIDÉ** : d'accorder une aide de 640 € à la Boutique Origine Institut et une aide de 744 € au Camping Le Beauvillage de Lauzerte à déduire en priorité des dettes éventuelles
- **CHARGE** : le maire des formalités nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING